

ANNONCES OFFICIELLES ET LEGALES

Midi Libre et Midi Libre Dimanche, journaux habilités à publier les annonces légales par arrêté préfectoral. Conformément à l'arrêté du ministre de la culture et de la communication du 21/12/2017...

AVIS PUBLICS

Enquêtes publiques



Liberté • Égalité • Fraternité
REPUBLIQUE FRANÇAISE
Préfet du Gard

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Avis au public faisant connaître l'ouverture de l'enquête publique sur la demande de permis de construire n° 030 075 16 N 0029, déposée par URBA 6 en vue de la création d'une centrale photovoltaïque au sol d'une puissance projetée d'environ 3,7 MWc sur la commune de CAVEIRAC

Par arrêté n°30-2018-03-01 Du 03 juillet 2018, le Préfet du Gard a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le permis de construire susvisé, auquel est annexée une étude d'impact sur l'environnement, son résumé non technique.

A cet effet, M. Yves FLORAND a été désigné commissaire enquêteur. L'enquête se déroulera à la mairie de CAVEIRAC, siège de l'enquête, pendant 33 jours, du jeudi 6 septembre 2018 au lundi 8 octobre 2018...

La commission enquêteur recevra en mairie les jours suivants: le jeudi 6 septembre 2018 de 9 heures à 12 heures, le mercredi 19 septembre 2018 de 9 heures à 12 heures, le lundi 8 octobre 2018 de 14 heures à 17 heures

Le dossier d'enquête publique est communiqué à toute personne sur sa demande et à ses frais, avant l'ouverture de l'enquête publique ou pendant celle-ci. Le projet a fait l'objet d'une étude d'impact prévue par les articles L.122-1 et suivants et R.122-1 et suivants du code de l'environnement...

Le dossier d'enquête publique y compris l'étude d'impact sur l'environnement, sera consultable pendant la durée de l'enquête: - en mairie, sur support papier, aux jours et heures d'ouverture de la mairie (les lundi: de 9h00 à 17h00, les mardi, mercredi et jeudi: de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00, les vendredi: de 8h00 à 12h00)

- à la préfecture (Direction départementale des Territoires et de la Mer du Gard - Service Aménagement Territorial des Cévennes, unité Aménagement Durable Grand Ouest - 1910, chemin de St-Etienne-à-Lamac 30319 ALES Cedex) sur rendez-vous au 04.66.56.45.50

A l'expiration du délai d'enquête, le registre sera clos par le commissaire enquêteur qui disposera alors de trente jours pour établir et transmettre au Préfet du Gard son rapport et ses conclusions motivées.

Pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, le rapport et les conclusions seront tenus à la disposition du public en mairie de CAVEIRAC et à la préfecture du Gard (Direction départementale des Territoires et de la Mer du Gard - Service Aménagement Territorial des Cévennes, unité Aménagement Durable Grand Ouest - 1910, chemin de St-Etienne-à-Lamac 30319 ALES Cedex) sur rendez-vous au 04.66.56.45.50

La personne responsable du projet auprès de laquelle des informations peuvent être demandées est Monsieur Jérôme FONTES, Société URBASOLAR, 75 allée Wilhelm Roentgen, 34961 MONTPELLIER Cedex 2 - tel: 04.67.64.46.44 - mail: jfontes.jerome@urbasolar.com

L'autorité compétente pour prendre la décision sur le permis de construire est le Préfet du Gard. La décision qui pourra être adoptée au terme de l'enquête sera un arrêté accordant le permis de construire avec ou sans prescription, un arrêté refusant le permis de construire, un arrêté portant sursis à statuer ou un refus tacite en cas de silence gardé au terme du délai de deux mois mentionné à l'article R.423-32 du code de l'urbanisme.

Le Préfet signé

Consultation des marchés publics

Entreprises, de nouveaux marchés s'offrent à vous ! Inscrivez-vous à notre service d'alerte gratuit et disposez des avantages offerts par midilibre-legales.com

- consultation des marchés régionaux et nationaux
- téléchargement du règlement des consultations
- téléchargement DCE
- dépôt de candidatures et/ou offre dématérialisée



midilibre-legales.com

Partenaire de: francemarchés.com

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE COMMUNE DE ROQUEMAURE

Mairie de Roquemaure et Communauté d'Agglomération du Grand Avignon

Enquête Publique unique portant conjointement sur le projet de Plan Local d'Urbanisme (PLU) et le zonage d'assainissement des eaux usées

Par arrêté n° 2018-017, le Maire de la commune de Roquemaure a décidé de l'ouverture de l'enquête publique unique portant sur le projet arrêté de Plan Local d'Urbanisme et le zonage d'assainissement des eaux usées de la commune.

Cette enquête se déroulera du 03 Septembre au 05 Octobre 2018 inclus, soit 33 jours consécutifs.

Le projet de Plan Local d'Urbanisme a pour objet principal de: - Envisager un développement démographique maîtrisé et produire une offre de logements diversifiés,

- Revaloriser le centre ancien comme un lieu de vie à part entière,
- Prévoir le développement de la ville prioritairement dans l'enveloppe actuelle urbanisée et équipée,
- Maintenir et développer l'offre d'équipements,
- Faciliter les déplacements,
- Affirmer le dynamisme économique,
- Assurer la préservation des richesses naturelles,
- Prendre en compte les risques en adaptant le développement urbain.

Le maître d'ouvrage du Plan Local d'Urbanisme est la Commune de Roquemaure, représentée par son Maire en exercice. Le projet de zonage d'assainissement des eaux usées a pour objet de définir, en cohérence avec le projet de Plan Local d'Urbanisme, les zones d'assainissement collectif et non collectif.

Le maître d'ouvrage du zonage d'assainissement des eaux usées est la Communauté d'Agglomération du Grand Avignon, représentée par son Président en exercice.

Durant toute la durée de l'enquête publique, les pièces des dossiers d'enquête, dont la décision de l'autorité environnementale, ainsi que les deux registres d'enquête seront mis à la disposition du public en Mairie de Roquemaure - 1 cours Brédaire 30 150 ROQUEMAURE, où ils pourront être consultés aux jours et heures d'ouverture habituelles des bureaux.

Les pièces du dossier seront également consultables, durant toute la durée de l'enquête publique, sur le site internet de la commune: www.mairie-roquemaure.fr

Un accès gratuit au dossier sera également garanti par un poste informatique à la Maison des Services Publics - Place de Châteauviel 30150 ROQUEMAURE

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication des dossiers d'enquête auprès de Madame Christine DIAZ ou Mme Cordoue, service urbanisme à la mairie.

Par décision de Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Nîmes (N° E1800008730 et n°E1800008830 du 25 juin 2018) Monsieur FIRMIN, cadre SNCF Honoraire a été désigné comme commissaire enquêteur pour mener l'enquête publique.

Les observations, propositions et contre-propositions pourront être: - Déposées sur les registres tenus à cet effet à la disposition du public aux jours et heures d'ouverture habituelle de la Mairie,

- Adressées par correspondance au commissaire enquêteur à la Mairie de Roquemaure à l'attention de M. Georges FIRMIN.

L'ensemble des observations et propositions du public seront accessibles sur le site internet: www.mairie-roquemaure.fr. Elles seront communiquées aux frais de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête.

La date limite de réception des courriers et courriels est fixée au vendredi 5 octobre à 18h30, l'ennementement de la mairie faisant loi.

Le commissaire enquêteur recevra personnellement les personnes désireuses de le rencontrer au siège de l'enquête soit la Mairie de Roquemaure aux dates et heures suivantes:

- le lundi 3 septembre 2018 de 8h à 11h;
le mercredi 12 septembre 2018 de 8h à 11h;
le jeudi 20 septembre 2018 de 15h30 à 18h30;
le vendredi 5 octobre de 13h30 à 16h30.

A l'expiration du délai d'enquête, les registres seront clos et paraphés par le commissaire enquêteur.

Ce dernier transmettra à chacun des maîtres d'ouvrage, dans un délai de 8 jours, un Procès-Verbal de synthèse des observations, puis dans un délai de 30 jours à compter de la fin de l'enquête les dossiers et registres d'enquête avec son rapport et ses conclusions motivées dans un document séparé.

Le public pourra consulter le rapport et ses conclusions pendant une durée d'un an à compter de la fin de l'enquête à la Mairie de Roquemaure ainsi que sur le site internet de celle-ci pour ce qui concerne le Plan Local d'Urbanisme et au siège de la Communauté d'Agglomération du Grand Avignon pour ce qui concerne le zonage d'assainissement.

Après la procédure d'enquête publique, le Conseil Municipal se prononcera par délibération sur l'approbation du Plan Local d'Urbanisme. Il pourra, au vu des conclusions de l'enquête publique, apporter des modifications au projet de Plan Local d'Urbanisme en vue de cette approbation.

Le Conseil Communautaire du Grand Avignon se prononcera par délibération sur l'approbation du zonage des eaux usées.

Les informations relatives à ce dossier peuvent être demandées:

- À la Mairie de Roquemaure (1 cours Brédaire 30 150 ROQUEMAURE) auprès de Madame Patricia CORDEAU, DCS ou Monsieur Patrick MANETTI, élu délégué à l'aménagement du territoire pour le PLU
- Au Grand Avignon (320, chemin des Meinajariés BP 1259 Agroparc 84911 Avignon cedex 9) auprès de Monsieur Cyril BAHEGNE, Responsable des Réseaux hydrauliques aux Services Techniques du Grand Avignon pour le zonage d'assainissement des eaux usées.

AUTRES ANNONCES LÉGALES

Divers

AVIS

Les associés ayant décidé LA DISSOLUTION DE LA SOCIÉTÉ ATHENA SPHERE 30 bis route de BAGNOLS CHEMIN DU SALIN 30 210 REMOULINS RCS : 804147288 Client N° 46971 F

les garanties dont il bénéficiait: au titre des TRANSACTIONS SUR IMMEUBLES ET FOND DE COMMERCE depuis le 11 09 2014.

au titre de la GESTION IMMOBILIERE depuis le 11 09 2014. visées par la loi du 2 Janvier 1970, prendront fin TROIS JOURS FRANCS après la publication du présent avis.

Les créances, s'il en existe, devront être produites au siège de GALIAN Assurances, 89 rue La Boétie, Paris 8ème, dans les trois mois de cette insertion.

Sur simple envoi de fax ou réception de courrier
PARUTION DANS LES MEILLEURS DÉLAIS

ABONNEMENT MIDI LIBRE

Des services & des privilèges



Midi Libre livré chaque matin dans votre boîte aux lettres !

Livraison par portage, tôt le matin, à domicile. Sous réserve d'un accès libre à votre boîte aux lettres Service de livraison offert !



Midi Libre, TV Magazine & Midi à des tarifs préférentiels !

Le dimanche avec TV Magazine & Midi* Bénéficiez de tarifs remisés par rapport au prix de vente en kiosque



Midi Libre, sur tous vos écrans !

Grâce à votre abonnement papier, vous accédez gratuitement à l'intégralité du site Midilibre.fr sur votre ordinateur, tablette ou smartphone**.

- Retrouvez chaque matin, dès 6 h, les éditions de votre journal à lire en version numérique.
- Profitez de la sélection de la rédaction et consultez les articles qui vous sont exclusivement réservés.
- Découvrez dès 21 h, en avant-première, votre édition spéciale du soir.
- Gérez en ligne votre profil et espace perso 7/7 - 24h/24 et consultez vos factures, vos infos personnelles...



Midi Libre, au cœur de vos vacances !

Faites suivre votre journal préféré partout en France sans frais supplémentaires



Midi Libre et ses privilèges exclusifs !

Avec le Club Abonnés PASS'CLUB partageons les bons plans !

- PASS'CLUB MES RÉDUC**
Faites des économies au quotidien avec des réductions sur plus de 2 000 enseignes locales et nationales: alimentaire, équipement maison, électroménager, Hi-Fi, billetterie, mode, beauté, loisirs, voyages...
PASS'CLUB MES INVIT* et MES JEUX*
Participez aux jeux et bénéficiez d'invitations à des rencontres sportives, culturelles, des visites privées...

passclub.midilibre.fr
Accédez également au Pass'Club par Midilibre.fr

Midi Libre

Renseignements 04 3000 30 34
Lundi au vendredi - 8h / 17h / Samedi - 8h30 / 12h

N° non surtaxé

*Abonnement 7/7

**Abonnés particuliers 6/7 ou 7/7